

## **Horaire officiel 2025 du stand de tir à balles de Versoix**

**Le stand de tir à balles de Versoix est ouvert uniquement aux membres.  
Le port de la carte de membre est OBLIGATOIRE**

### **Tirs à 300m, 50 et 25m pistolet avec de la munition d'ordonnance, appelé Tir au gros calibre + Tir sur la cible CHASSE.**

#### **Tirs au pistolet de sport avec de la munition petit calibre**

**Du 25 février au 13 mars, tous les mardis et jeudis de 15h00 à 18h30 au plus tard.**

**Du 18 au 27 mars, tous les mardis et jeudis de 15h00 à 19h00 au plus tard.**

**Du 1<sup>er</sup> avril au 25 septembre Tous les mardis et jeudis de 15h00 à 19h30 au plus tard.**

**Du 30 septembre au 23 octobre, tous les mardis et jeudis de 15h00 à 19h00 au plus tard.**

**Du 30 octobre au 27 novembre, tous les jeudis de 15h00 à 18h00 au plus tard.**

**Du 23 février au 30 novembre, tous les Dimanche matin de 09h00 à 12h00 du, sauf réservations.**

**Dans ces horaires ne sont pas inclus les cours de Jeunes Tireurs de mars à juin.**

### **Tirs à la carabine 50m et au pistolet de sport avec de la munition petit calibre, appelé Tir au petit calibre 22LR**

**Du 5 mars au 12 mars, tous les mercredis de 16h00 à 18h30 au plus tard.**

**Du 19 mars au 28 mars tous les mercredis et vendredis de 16h00 à 19h00 au plus tard.**

**Du 2 avril au 26 septembre, tous les mercredis et vendredis de 16h00 à 19h30 au plus tard,**

**Du 1<sup>er</sup> au 24 octobre, tous les mercredis et vendredis de 16h00 à 19h00 au plus tard.**

**Normalement, une personne est à disposition pour l'ouverture du stand.**

**Dès le 29 octobre, soit au passage à l'heure d'hiver, le stand à balles est FERMÉ tous les mercredis et vendredis. Puis dès le 1<sup>er</sup> décembre, il est totalement fermé pour la pause hivernale.**

**Le lundi et le samedi, le stand doit être considéré comme FERMÉ.**

**En dehors de ces horaires, notre stand peut être aussi à disposition pour des activités spéciales, notamment les entraînements de GCS sécurité :**

#### **Tirs ball-trap pour l'entraînement et concours.**

**Veillez vous référer aux horaires annexés ou ceux affichés au Club House, ainsi qu'aux directives du chef MARIAN, ou uniquement sur RENDEZ-VOUS avec le chef du BT.**

#### **Réglage des carabines de chasse.**

**Le réglage des carabines de chasse est autorisé uniquement sur la nouvelle cible 150m, aux mêmes jours et aux heures que le tir à 300m. Le réglage des carabines au pistolet 50m et le tir sur cibles électroniques du stand petit calibre 50m est interdit.**

Le Président de la STV  
Reto SCHUCAN